VII

ÉTUDES SUR PROPERCE, II
CÉSAR ET LA LÉGENDE DE TARPÉIA

PAR P. GRIMAL
Professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux

SOMMAIRE. — *La localisation du « bois Tarpéien » et du « tombeau de Tarpéia » (Prop. IV, 1) conduit à identifier la « source de Tarpéia » avec celle du Tullianum et à préciser la topographie du Capitole en reconstituant le panorama qui s'offrait à Properce du haut de la citadelle ; l'évocation de Tatius cavalcadant à l'endroit même où se dressera la statue équestre de son descendant César ne donne-t-elle pas une valeur nouvelle à la faute de Tarpéia, l'un des moments nécessaires de la Destinée de Rome?*

Fidèle au programme qu'il s'est tracé — malgré les prédictions sinistres de l'astrologue Horos — dans le poème liminaire du IV^e^ livre, Properce chante les « jours et les fêtes, et les noms antiques des lieux[1] ». Déjà, il vient de célébrer les attributs et les fonctions de Vertumne « au Vélabre » en une pièce subtile et construite à l'image de ce dieu ambigu[2]. Après l'intermède d'une « héroïde » sentimentale, voici la seconde légende du recueil, où le poète contera l'*aition* d'un autre lieu célèbre, le « bois Tarpéien et le tombeau affreux de Tarpéia[3] ». Ce n'est pas trahir Properce, mais servir son dessein, que de chercher à retrouver, sur la terre romaine, ces lieux auxquels il demande son inspiration. Nous ne pourrons prétendre à une compréhension véritable de ces élégies aussi longtemps que les monuments et les sites qu'elles évoquent demeureront pour nous dans le vague et un lointain plus que légendaire. Songeons que les mots dont se sert le poète revêtaient pour ses lecteurs une signification singulièrement précise, et que, s'ils les invitaient à rêver une Rome disparue, ils commençaient par leur parler d'une réalité familière. Notre premier devoir est de

1. Prop., *El.*, IV, 1, 69 : *sacra diesque canam et cognomina prisca locorum.*
2. Cf. notre article, *R. É. L.*, t. XXIII, 1945, p. 110 ss.
3. *El.*, IV, 4, 1 : *Tarpeium nemus et Tarpeiae turpe sepulcrum.*

reconstituer l'image de cette Rome augustéenne, puisque celle-ci est, après tout, le point de départ commun aussi bien à Properce qu'à son public. Si nous y réussissons, nous aurons alors le privilège d'assister, en quelque sorte, à la genèse de l'œuvre — et il n'est jamais indifférent de pénétrer plus avant dans le secret de la création poétique — mais surtout il nous sera peut-être donné de rencontrer, chemin faisant, telles allusions, telles intentions qui n'apparaissent pas à la simple lecture, mais qui ne sauraient étonner dans l'œuvre d'un esprit aussi étonnamment subtil et « enveloppé » que celui de Properce.

La tâche, pourtant, n'est pas aisée. Une première difficulté surgit avec le premier vers. Le « bois Tarpéien », le « tombeau affreux de Tarpéia », quels sont-ils, où les situer? La tradition des topographes modernes a embrouillé singulièrement le problème en s'efforçant à tout prix de retrouver ce tombeau, et le *saxum*, la Roche, d'où l'on précipitait les condamnés, sur le sommet sud de la colline capitoline, le *Capitolium* proprement dit. Or, c'est là une localisation que n'autorisent nullement les témoignages invoqués. En réalité, on s'aperçoit qu'elle a surtout pour justification une appellation médiévale, mais qui semble bien elle-même résulter d'une identification arbitraire[1].

Il nous est impossible de reprendre ici et de discuter un à un les textes sur lesquels s'appuie la théorie traditionnelle. Disons qu'ils n'ont pas paru suffisamment probants à E. Pais, puisque, dans un mémoire trop oublié, cet historien proposait déjà de situer la Roche sur l'*Arx* capitoline, et non sur l'autre sommet[2]. En réalité, la question est fort complexe, et sa complexité résulte en grande partie de l'incertitude de la terminologie antique. Le nom de la colline Capitoline est tantôt, dans les textes, *Capitolinus Mons* (ou *Capitolium*), et tantôt *Tarpeius Mons* (ou *Tarpeium*)[3]. Varro écrit que le « *Capitolium* » prit ce nom parce qu'on y avait trouvé, en creusant les fondations du temple de Jupiter Capitolin, une tête humaine. Mais, auparavant, ajoute-t-il, cette montagne s'appelait *Mons Tarpeius*, du nom de la Vestale Tarpéia, qui y avait été tuée par les armes sabines, et enterrée : une trace de cette

1. Cette « tradition » subsiste dans le nom de la Via di Rupe Tarpeia.
2. E. Pais, *Ancient Legends*, p. 107-129.
3. On trouvera les références groupées in Plat.-Ashb., *Top. Dict.*, s. v. Capitolinus Mons et Tarpeius Mons.

appellation subsistait dans le fait que le rocher gardait le nom de « *Saxum Tarpeium*[1] ». Ce texte prouve sans aucun doute possible l'identité absolue de *Capitolium* et *Mons Tarpeius*. Il ne prouve nullement que Tarpéia ait été tuée et enterrée sur le sommet sud. D'ailleurs, si le terme de *Capitolium* est celui dont l'usage est le plus ordinaire à l'époque classique, ce n'est nullement l'appellation officielle, qui s'est conservée dans la nomenclature urbaine et qui reparaît à la fin de l'Empire. Cette appellation officielle est bien celle que Varron donne comme la plus ancienne, *Tarpeius Mons*[2]. Mais les puristes la considèrent comme la seule valable. Désigner le « Capitole » par le terme de *Capitolium* constitue à leurs yeux une véritable métonymie[3]. On ne voit pas bien comment cette métonymie serait possible si *Tarpeius Mons* désignait précisément le sommet sud, qui porte, lui, de façon certaine et habituelle, le nom de *Capitolium*. Il ne peut y avoir métonymie que si le terme est « transporté » à toute la colline[4].

Rien ne s'oppose donc à ce que l'*Arx*, le sommet nord de la colline, soit compris dans la désignation générale de *Tarpeius Mons*. Nous savons, d'ailleurs, que la tradition (au moins sous sa forme la plus générale) voulait que Tarpéius, le père de la Vestale, eût la garde de la Citadelle[5]. Quant aux témoignages topographiques

1. Varr., *L. L.*, V, 41 : *Vbi nunc est Roma, Septimontium nominatum ab tot montibus quos postea Vrbs muris comprehendit; e quis Capitolinum dictum, quod hic, cum fundamenta foderentur aedis Iouis, caput humanum dicitur inuentum. Hic mons ante Tarpeius dictus a uirgine Vestale Tarpeia, quae ibi ab Sabinis necata armis et sepulta : cuius nominis monimentum relictum, quod etiam nunc eius rupes Tarpeium appellatur saxum.*

2. Dans les *Régionnaires*, *Append.* : *Montes VII ...* : *Tarpeius*. Cf. Joh. Lyd., *De Mensibus*, IV, 155. C'est à la même terminologie officielle que se réfère Suét., *Iul.*, 44, quand il parle du projet de théâtre « *Tarpeio monti accubans* », et dont on tire parfois la conclusion que cette expression désigne exclusivement le sommet sud, puisque c'est là que fut construit le théâtre de Marcellus, dont César avait conçu le premier dessein. On n'en peut légitimement conclure qu'une chose, c'est que l'expression comprenait *aussi* le sommet sud, mais non lui seul. De même pour Pline, *N. H.*, XXVIII, 2, 15 : *Cum in Tarpeio fodientes delubro fundamenta caput humanum inuenissent...* Pline ne peut employer l'expression *Capitolium*, dont la généralisation est postérieure à la découverte dont il parle.

3. *Rhet. ad Her.*, IV, 43 : *denominatio est quae ab rebus propinquis et finitimis trahit orationem, qua possit intelligi res quae non suo uocabulo sit appellata. Id aut ab inuentione conficitur, ut si quis de Tarpeio loquens, eum Capitolium nominet...*, Puis, l'auteur donne comme exemple le fait d'appeler le pain Cérès, etc. *Inuentione* est une correction, très plausible, des éditeurs, pour *inuentore*. Est-ce une allusion à la légende de la tête humaine dans les fondations du temple de Jupiter?

4. On remarquera les mots *propinquis et finitimis*, qui conviennent parfaitement à l'*Arx*. Le texte ne dit pas que le *Capitolium* doit son nom à la découverte d'une tête humaine, mais il suppose que l'on donne à la colline cette appellation qui ne convient qu'à une partie (noter le potentiel : *nominet*).

5. *De Vir. Ill.*, II, 14 : *Tarpeius pater praeerat arci; Ibid.*, 5 : (*Tarpeia*)... *Sabinos in arcem perduxit*. Serv., *ad En.*, VIII, 348, situe la légende sur l'*Arx*.

proprement dits sur la position même du *Saxum*, ils peuvent aussi bien s'appliquer au Capitole qu'à la Citadelle. Ils nous apprennent seulement que la Roche surplombait le Forum[1]. Lorsque les Vitelliens attaquèrent Sabinus, celui-ci était retranché sur l'*Arx*, et non sur le *Capitolium*[2]. Or, une partie des troupes assaillantes tente l'escalade « *per centum gradus* », « *qua Tarpeia rupes... aditur* ». Il eût été bien étrange que cet assaut, qui ne progressa que lentement[3], n'eût pas atteint immédiatement son but s'il avait été dirigé contre une position sans défense, comme l'était le sommet sud[4]. Pour toutes ces raisons, il est non seulement possible, mais plus vraisemblable, de situer le tombeau de Tarpéia et la Roche maudite sur la falaise de la Citadelle. Un fragment de Festus, malheureusement très mutilé, nous apporterait presque une certitude si son interprétation n'exigeait de trop nombreuses et trop peu certaines restitutions[5].

Une fois éliminés les témoignages anciens et les thèses modernes édifiées sur leur appui fragile, nous restons en présence du texte de Properce, et c'est lui, et lui seul, qui doit nous apporter la confirmation nécessaire. Or, à le bien regarder, ce poème ne laisse aucune place au doute. Properce a pris soin d'indiquer clairement au lecteur les principaux points de repère auxquels il accroche la légende. L'un d'eux est évident. « A l'endroit où maintenant, écrit Properce, est l'enceinte de la Curie ; à cette fontaine buvait le cheval de guerre[6]. » Le camp de Tatius est situé sans ambiguïté ; il est à proximité immédiate de la Curie et du *Comitium*, donc dans

1. Den. Hal., VII, 35, 4 : ... τὸν ὑπερκείμενον τῆς ἀγορᾶς λόφον. Id., III, 69 ; VIII, 78, 5 : la foule assemblée au tribunal peut assister à l'exécution, mais, si le tribunal se tient alors, comme cela est probable, au voisinage immédiat du Comitium, le fait semble indiquer que le *Saxum* se trouve sur le sommet le plus proche de la colline, c'est-à-dire sur l'*Arx*. Cf. Liv., XXVII, 50, 9.

2. Plat.-Ashb., *Top. Dict.*, p. 45, et la bibliogr. citée. Tac., *Hist.*, III, 69, 7 ; 71 et suiv.

3. Tac., *loc. cit.* : *improuisa utraque uis; propior atque acrior per asylum ingruebat... Propior* ne fait pas difficulté. Il indique seulement que l'attaque par l'*asylum*, où la dénivellation est faible, mettait les assaillants presque au niveau des assiégés. Les soldats qui devaient gravir les *Centum Gradus*, depuis le pied de la colline, étaient matériellement plus éloignés.

4. *Ibid.*, par. 10 : *Sic Capitolium, clausis foribus, indefensum et indireptum, conflagrauit.* Il s'agit du temple de Jupiter, ici, et non de la colline tout entière. Cf. *Ibid.*, 72, 9 : *ea tunc aedes cremabatur...*

5. Fest., p. 464 L., dans lequel on devine, l. 10 et suiv., que le *Saxum* était séparé par quelque chose (l'*Asylum*?) du Capitole, parce qu'on ne voulait pas unir un lieu sacré et un lieu funeste : « *saxum est, de noxi poene g ..... noluerunt funestum locum r ..... Capitoli coniungi...* ».

6. Prop., *El.*, IV, 4, 13 et suiv. : ... *ubi nunc est Curia saepta, / bellicus ex illo fonte bibebat equus.*

la partie nord du Forum (fig. 1). Cela entraîne que les chevaux des Sabins ne peuvent aller s'abreuver, comme on l'a parfois soutenu[1], à la fontaine de Juturne, tout près du Palatin, occupé alors

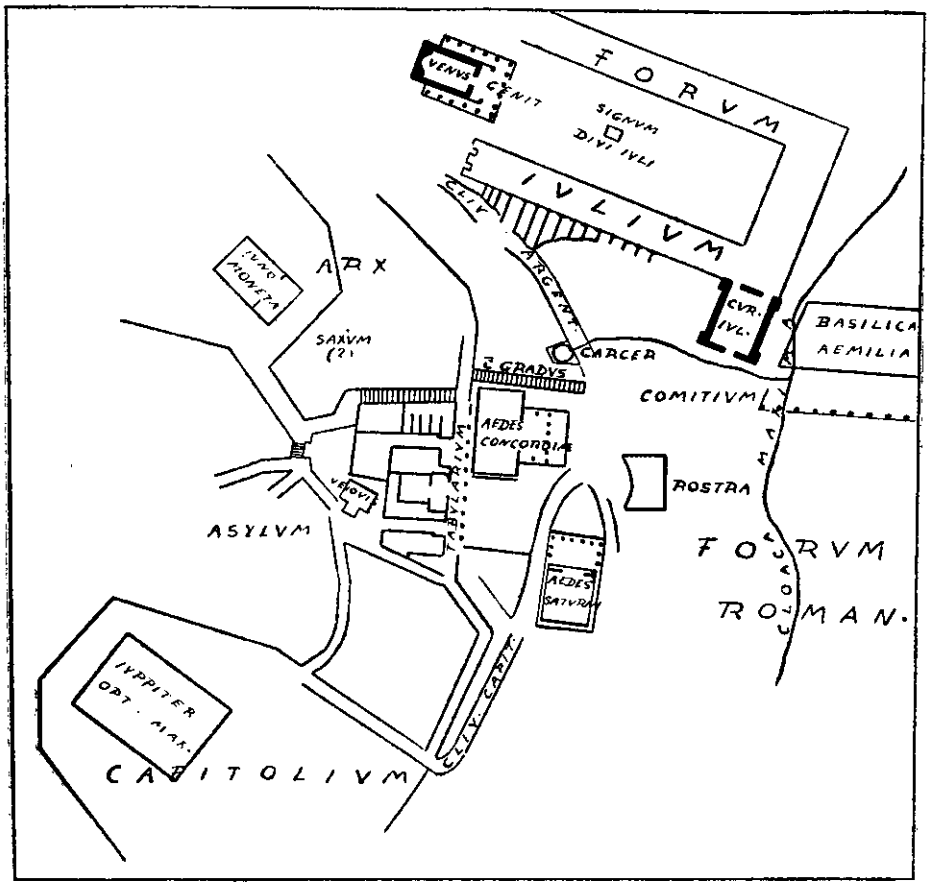


FIG. 1

par les Romains de Romulus. Properce se conforme aux habitudes militaires romaines, qui voulaient une source au voisinage du camp, et sous sa protection immédiate. Tatius défend celle-ci d'une palissade[2].

1. Cf. *Hermes*, IV, p. 253 et suiv., et la discussion, in Jordan, *Top.*, I², p. 255, n. 86.

2. Prop., *El.*, *cit.*, v. 7 : *uallo praecingit acerno*. Le verbe implique seulement une palissade longeant la source. Cf. Mart., *Ep.*, XIV, 153 ; sous le titre : *semicinctum*, on lit : *det*

La localisation de cette source détermine tout le reste de la scène. C'est à cette source, en effet, que descend Tarpéia depuis le haut de la colline, où est sa demeure. C'est là qu'elle va chercher l'eau pour ses libations rituelles[1]. On ne peut objecter qu'à l'époque classique les Vestales allaient quérir leur eau à la source des Camènes, hors de la Porte Capène. Properce ne peut avoir songé à cette fontaine, située beaucoup trop loin du Capitole. Il n'y a qu'une source susceptible de répondre aux exigences du texte, celle qui jaillit aujourd'hui encore au fond du *Tullianum*. La tradition voulait, en effet, que la construction du *Carcer* ait été l'œuvre d'un des premiers rois, Ancus Marcius ou Servius Tullius[2], mais postérieurement au règne de Romulus. En ce temps lointain, rien n'empêche donc que Properce la suppose coulant à l'air libre et déversant son eau dans un ruisseau qui irait se jeter, précisément au nord de la Curie julienne, dans le canal de la *Cloaca Maxima* (voir fig. 1). Or, ce ruisseau existe ; c'est l'évacuation naturelle, puis utilisée par un égout, de l'eau du *Tullianum*. On peut encore l'apercevoir, au fond d'un sondage exécuté en bordure de l'Argilète, à travers le pavé du *Forum Iulium*[3]. Il est probable que l'existence de cette canalisation était connue de Properce. Elle ne fut, en effet, couverte qu'à l'achèvement du *Forum Iulium* et de la *Curia Iulia*, dont la dédicace date seulement de 29 av. J.-C.[4]. Même si le poète ne l'avait pas vue lui-même, chacun savait que les abords de l'Argilète étaient marécageux, ainsi qu'en témoignait le nom de *Lautolae* donné à ce quartier[5].

Si l'on accepte d'identifier la source de Tarpéia et celle du *Tullianum*, le bois sacré de Silvain évoqué par Properce se place donc sur les dernières pentes de l'*Arx*, dans les anfractuosités de la falaise, en un endroit où aujourd'hui encore les herbes folles et les

tunicam locuples ; ego te praecingere possum... Le tablier ne couvre que la partie antérieure du corps. Il n'en fait pas le tour.

1. *Ibid.*, v. 15 : *Hinc Tarpeia deae fontem libauit...*

2. T.-Liv., I, 33 ; Varr., V, 151 ; Fest., p. 356. L'étymologie de *Tullianum* par le mot sabin *tullus*, désignant la source, est sans doute incertaine ; elle peut avoir été acceptée par Properce, et il est hors de doute que la toponymie de ce quartier accuse des influences sabines (le terme même de *Tarpeius* en est vraisemblablement un témoignage).

3. Voir le plan, fig. 1. Ce ruisseau est figuré sous forme de canal antique par R. Lanciani, *Forma*, pl. 22. Nous avons, sur la figure, reproduit le tracé donné par Lanciani. Il faut probablement, d'après les fouilles récentes, le situer plus au nord, au delà de la Curie.

4. Voir les références in Plat.-Ashb., *Top.*, p. 143.

5. Varr., *L. L.*, V, 156 ; Macrobe, *Saturn.*, I, 9, 17 ; Serv., *ad En.*, VIII, 361. La proximité du temple de *Janus Geminus* est maintenant indéniable.

broussailles poussent librement. La grotte même n'est pas difficile, sinon à retrouver, après les nombreux travaux de l'époque impériale, du moins à imaginer, dans la falaise de tuf[1]. Toute autre localisation de la source doit remplir cette condition. Or, seule, la fontaine du *Tullianum* répond à la description du poème. Et elle y répond avec une surprenante exactitude. Au-dessus de la fontaine, c'est la falaise verticale de la Citadelle. Là, il est certain que le rocher forme une muraille naturelle[2]. L'endroit est bien choisi pour établir un camp. Les assiégeants ne redoutent pas une sortie soudaine. Ils surveillent à bonne distance et interdisent, s'ils le veulent, par des patrouilles les communications entre le Palatin et la forteresse capitoline. Ils ont l'eau et se trouvent, comme il convient, au bord d'une légère éminence qui domine et commande le reste du Forum. Dans le tableau de Properce, rien ne peut choquer un Romain formé à la tactique et à la vie militaires.

Ainsi que l'a remarqué E. Pais[3], le sentier que suit Tarpéia pour descendre de la Citadelle vers la source est le passage aménagé, dès l'époque républicaine, à l'aide d'un escalier, connu tantôt sous le nom de *Scalae Gemoniae*, tantôt sous celui de *Gradus Monetae*, tantôt sous celui de *Centum Gradus*, les Cent Marches[4]. C'est ainsi que le Palatin possédait, lui aussi, les « Marches de Cacus », qui avaient remplacé un très ancien sentier entre le Germale et le *Forum Boarium*. Ce chemin escarpé et maudit, ce sera celui qu'indiquera la jeune fille à Tatius, quand elle aura décidé de trahir Rome. La roche sur laquelle elle chantera son amour, ce sera le *Saxum*, le Rocher maudit, lui aussi, où se dressera plus tard son tombeau, monument de son infamie. Il n'est pas nécessaire de chercher ailleurs la Roche Tarpéienne ; elle se dissimule quelque part au voisinage de l'*Aracœli* ou du monument élevé, il y a quelque soixante ans, au roi Victor-Emmanuel II.

Properce, s'il a quelquefois gravi, comme Tarpéia, les marches

1. Prop., *El. cit.*, v. 3 et suiv. : *Lucus erat felix hederoso conditus antro / multaque natiuis obstrepit arbor aquis...*

2. *Ibid.*, v. 13 : *Murus erant montes...* Il est possible que ce trait fasse allusion au tableau de la Rome la plus antique donné par Virgile au livre VIII de l'*Énéide*, et où l'on voit déjà sur cette Citadelle des murailles, qui sont probablement une « interprétation poétique » du mur de *cappellaccio* encore visible en cet endroit.

3. *Loc. cit.*

4. La différence des noms ne doit pas surprendre. Les *Cent Marches* désignerait l'ensemble de l'escalier ; *Gradus Monetae* sa partie supérieure, peut-être après un palier ; *Scalae Gemoniae*, sa partie inférieure, voisine du *Carcer*.

de l'escalier des Gémonies, pouvait découvrir du haut de la Citadelle le panorama de la ville — un panorama que les fouilles récentes nous permettent de reconstituer avec une suffisante exactitude. A côté de lui, sur le plateau presque libre de constructions, c'était le temple de *Juno Moneta*. A ses pieds, la falaise nue, un à-pic d'une vingtaine de mètres, au bas duquel passait le *Cliuus Argentarius*, qui conduit du *Comitium* au Champ de Mars. A droite, le *Comitium* lui-même, encombré de ses monuments vénérables, et fermé, à l'est, depuis quelques années, par la Curie Julienne, à l'endroit même où nous voyons surgir aujourd'hui la Curie de Domitien. Plus à l'est encore, derrière la Curie, et longeant le *Cliuus Argentarius*, le *Forum Iulium*, entourant de ses portiques le haut podium de la *Venus Genitrix*. Au milieu de l'aire découverte, isolée et splendide, la statue équestre de César, sur son cheval légendaire[1]. Tel était le spectacle qui s'offrait au poète. C'est là qu'il imaginait la rêverie de Tarpéia, alors que les monuments n'existaient pas encore, et qu'à leur place il n'y avait encore que les frondaisons d'un bois sacré, le ruisseau d'une source et la plaine poudreuse où Tatius galope, en brandissant ses armes peintes à travers la crinière de son cheval[2]. Cette plaine, c'est celle qu'occupe le Forum de César, et ce cavalier, ne serait-ce pas César lui-même, idole des dames romaines et terreur des maris?

A vrai dire, l'idée semble d'abord bien hardie. On hésite à l'accueillir sur un aussi faible indice qu'un rapprochement topographique. Sans doute Tatius et son cheval sont placés par le poète à l'endroit où, de son temps, se dressait la statue équestre de César, mais n'est-ce pas une simple coïncidence? Et si le rapprochement est curieux, comment le justifier davantage?

* * *

Chercher une réponse à cette question revient à s'interroger sur la signification véritable de l'élégie tout entière. Or, il faut bien l'avouer, au premier abord, cette pièce ne semble avoir d'autre but que de conter une belle légende. Aucune autre, peut-être, ne

1. Cf. Plat.-Ashb., *Top.*, p. 226.
2. *Ibid.*, v. 19 et suiv. : *Vidit harenosis Tatius proludere campis | pictaque per flauas arma leuare iubas...*

donne au même point l'impression d'un alexandrinisme élégant, pour lequel l'*aition* n'est que prétexte au déploiement d'une incomparable virtuosité. Properce a-t-il désiré autre chose que faire de la Tarpéia sauvage et cupide que lui livrait la tradition folklorique cette amoureuse tourmentée, cette Bacchante aux attitudes alternativement abandonnées et violentes qu'il décrit avec une telle maîtrise[1]?

Pourtant, Properce ne nous a pas accoutumés à semblable facilité, et certaines expressions, au hasard d'un vers, ne laissent pas d'inquiéter quelque peu le commentateur. Properce, dès le début, suit la tradition varronienne et fait de Tarpéia une Vestale. Or, cette tradition est en soi déconcertante, si l'on songe que le culte de Vesta, et par conséquent les Vestales, ne datent que du roi Numa. Tite-Live, qui a vu la difficulté, s'en tire en disant que ce culte « préexistait » déjà chez les Latins, et qu'en fait Numa a seulement codifié son rituel et son collège sacerdotal[2]. Properce, de même, se garde bien de prêter à sa Vestale les devoirs précis des prêtresses. Le foyer qu'elle garde n'est pas situé au Forum ; la source où elle puise n'est pas celle des Camènes. Les gestes sont les mêmes ; ce sont ceux que Numa réglera dans son code pontifical ; mais ils ne sont pas encore intégrés dans les formes du culte classique, ils suggèrent seulement celui-ci et le préfigurent.

Et voici que Vesta apparaît comme l'instigatrice de tout le drame. Cette Bacchante, ce n'est pas l'esprit de Dionysos qui l'anime ; ce n'est pas non plus la Vénus toute-puissante qui torture une Scylla ou une Myrrha hésitant devant la faute. Par un singulier paradoxe, c'est la déesse chaste par excellence qui plonge dans les moelles de la malheureuse les torches de la passion[3]. S'agit-il de punir la jeune fille qui a songé à trahir son sacerdoce? Mais ce serait une étrange punition que de pousser la coupable en intention à accomplir son crime ! Et pourquoi Vesta, ce faisant,

1. Prop., *El. cit.*, 67 et suiv. : *Dixit, et incerto permisit bracchia somno...* ; 71 et suiv. : *Illa ruit, qualis celerem prope Thermodonta | Strymonis abscisso fertur aperta sinu.* Le meilleur commentaire de ces deux passages se trouve dans les représentations plastiques de deux attitudes caractéristiques de la « Ménade » : la Bacchante endormie des mosaïques et des peintures ; la Bacchante « furieuse » des reliefs.

2. Liv., I, 20, 3 : (Numa)... *Virginesque Vestae legit, Alba oriundum sacerdotium ei genti conditoris haud alienum ; his ut adsiduae templi antistites essent stipendium de publico statuit...*, etc. Tite-Live pense évidemment à la légende de Réa Silvia. Cf. Den. Hal., II, 65, et Varr., *L. L.*, IV, 7.

3. Prop., *Ibid.*, 69 et suiv. : *Nam Vesta, Iliacae felix tutela fauillae, | culpam alit et plures condit in ossa faces.*

est-elle qualifiée de « gardienne heureuse des tisons d'Ilion »? Ne les garderait-elle pas mieux, ces germes du feu sacré troyen, si elle évitait — elle qui connaît l'avenir — que l'ennemi ne s'empare de la Citadelle?

Tout s'explique, au contraire, si l'intention de Vesta est précisément que s'accomplisse cette trahison. Car c'est de cette trahison féconde — heureuse — que doit sortir la Rome véritable. Celle-ci a beau avoir été fondée, matériellement, par la charrue de Romulus ; elle n'existera pleinement qu'une fois réalisée l'alliance avec les Sabins. Il est significatif que l'acte de Tarpéia s'accomplisse au jour des *Parilia*, à la fête même du *Natalis Romae*[1], car c'est une seconde fondation qui doit s'accomplir ce jour-là. Et la faute de Tarpéia sera l'une de ces fautes bienheureuses — *felix culpa* — où la faiblesse des Mortels accomplit les Destins.

Tarpéia elle-même est consciente de cette pesante dignité. Elle sait, par avance, que les femmes sabines peuvent séparer les armées dans le combat qui s'annonce ; elle sait qu'elle-même, par son amour, montre l'exemple à ces femmes, et que sur son manteau nuptial se scellera le traité[2]. Ce qui la déchire, c'est le sentiment de sa trahison[3], mais elle sait aussi que, par cette faute, elle va rendre possible quelque chose de plus grand.

Nous pouvons donc admettre que, en chantant la Vestale Tarpéia, Properce a voulu célébrer le drame humain, grâce auquel se réalisa l'un des moments essentiels de la formation de Rome. Avec les Sabins, et le traité qui unira Romulus et Tatius, naîtra un état nouveau ; ce sera le début de la religion officielle ; une Cité digne de ce nom trouvera ses lois et ses dieux et comme sa *constitution* humaine et divine. En un vers lourd de sens, Properce résumait déjà l'être profond de Rome en Mars et en Vesta[4]. Leurs deux sanctuaires, jumeaux, se dressent de part et d'autre de la plus ancienne Voie Sacrée[5], la *Regia*, où sont déposés les anciles, et le

1. Prop., *El. cit.*, 73 et suiv. : *Vrbi festus erat (dixere Parilia patres) ; / hic primus coepit moenibus esse dies.*

2. *Ibid.*, 59 et suiv. : *Commissas acies ego possum soluere : nuptae, / uos medium pallæ foedus inite meæ.* Notez l'accent de regret dans le « *nuptae* ».

3. *Ibid.*, 43 et suiv. : *Quantum ego sum Ausoniis crimen factura puellis, / improba uirgineo lecta ministra foco !*

4. *El.*, III, 4, 11 : *Mars Pater et sacrae fatalia lumina Vestae...*

5. Il s'agit de la rue qui se détache de la Voie Sacrée augustéenne et impériale à la hauteur du temple d'Antonin et Faustine et se dirige vers le temple de Castor, évitant ainsi le temple du divin César. Il est fort vraisemblable que cette rue est le reste du tracé primitif

Foyer de la Ville, avec l'*Atrium Vestae*. Dans aucun des deux, la divinité ne possède d'image. Elle est immanente ; son *numen* pénètre le lieu saint. Au seuil du Forum, au cœur de la Ville où s'équilibrent Sabins et Romains, l'union de ces deux divinités symbolise l'âme même de la Cité. Or, si Mars est bien l'ancêtre des Romulides, le dieu Latin par excellence, comme l'enseigne la légende de Réa, Vesta, installée en son lieu par Numa, servie par le Pontife institué par Numa, ne peut pas ne pas apparaître comme le symbole des apports sabins.

Si nous examinons le texte de Tite-Live où nous sont exposées les principales mesures religieuses prises par le roi Numa, nous apercevons qu'il choisit comme grand Pontife un certain Numa Marcius, de famille patricienne[1], et qu'il y a tout lieu de considérer comme le mari de sa fille, celui qui fut le père du roi Ancus Marcius[2]. Nous savons, en effet, que le roi Ancus était le petit-fils de Numa, par sa mère, comme Numa lui-même était, par sa mère, le petit-fils du roi Tatius[3]. Ainsi Vesta devait son sanctuaire, et son culte, et même son premier prêtre à la dynastie de Tatius. Nous sommes en présence d'une dynastie véritable, en effet, où la succession se transmet de beau-père à gendre, et dont le souvenir s'était conservé chez les historiens. Quoi qu'il en soit du sens réel de cette tradition, et de sa réalité aux premiers temps de Rome, il n'en reste pas moins que Vesta se trouvait, en quelque sorte, liée à Tatius. Sans la conquête sabine, sans la trahison de Tarpéia, la déesse ne recevrait jamais les honneurs qu'elle souhaitait. Et cela explique son attitude envers la jeune fille. Elle n'hésite pas à exciter en sa prêtresse une passion qu'elle devrait réprouver. Mais elle sait, dans sa prescience divine, qu'en excitant cet amour, elle prépare en réalité la seconde Fondation de Rome, celle du roi sabin Numa[4].

de la Voie Sacrée, ainsi que l'a déjà soutenu A. Piganiol, *Les origines du Forum romain*, *Mél. Éc. Fr.*, 1909.

1. Liv., I, 20, 5 : *Pontificem deinde Numam Marcium Marci filium ex patribus legit.*

2. Muenzer, in *Real-Enc.*, XIV, p. 1545, s. v. Marcius, n° 24. Sen., *ad Luc.*, 108, 30 : *Anci pater nullus : Numae nepos dicitur.* Cf. Cic., *De Rep.*, II, 18. Le père est oublié parce qu'il ne compte pas dans le mode de succession « sabin ». Mais cf. Plut., *Numa*, 21.

3. Cic., *De Rep.*, II, 18 : *Post eum, Numae Pompilii nepos ex filia rex a populo est Ancus Marcius constitutus.* Cf. Plut., *Numa*, 21 ; Den. Hal., II, 76 ; III, 35 ; Liv., I, 82. Pour la filiation de Numa, Plut., *Ibid.*, 2.

4. Ce n'est pas une coïncidence si la date de naissance de Numa coïncide avec les *Parilia* — comme la « faute » de Tarpéia. Den. Hal., II, 58 ; Plut., *Numa*, 3.

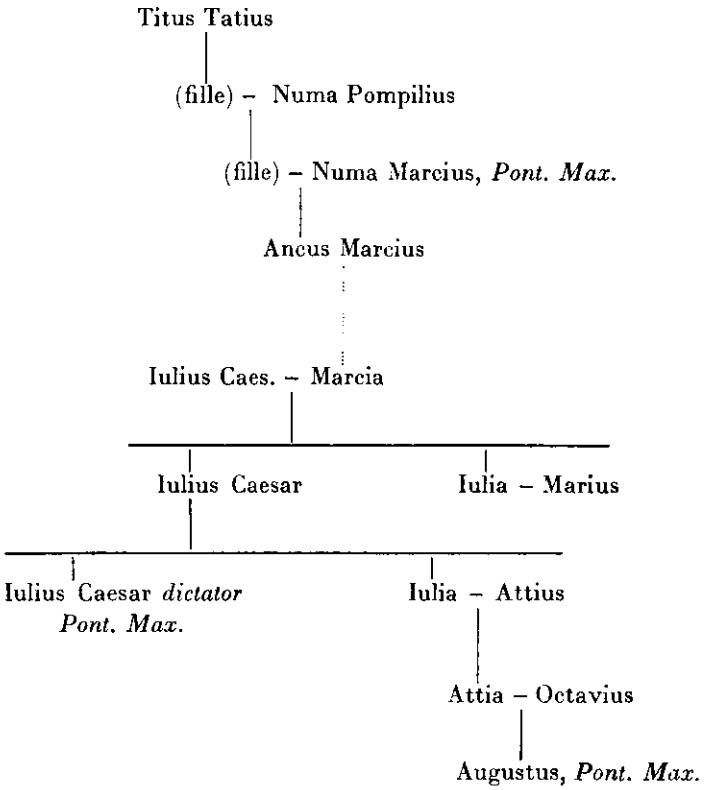
Ces spéculations légendaires, dira-t-on, n'intéressaient, au temps de Properce, que quelques érudits, et Tite-Live ne les rapporte, lui-même, qu'en les mettant explicitement en doute. Étrange matière poétique, et certainement peu accessible à des lecteurs contemporains d'Auguste !

Écoutons pourtant l'écho des paroles que prononça le jeune César lorsqu'il fit l'éloge solennel de sa tante Julia. « Ma tante Julia, par sa mère, descend des rois ; par son père, elle est parente des dieux immortels. Vénus est l'ancêtre des Julii, dont fait partie notre famille. Il y a donc dans notre race et le caractère sacré des rois, qui ont le pouvoir suprême parmi les hommes, et le culte des dieux, qui tiennent en leur pouvoir les rois eux-mêmes[1]. » Non, le souvenir de ces légendes lointaines n'est pas seulement matière à curiosité érudite. Il est aussi une source constante d'inspiration politique. Il peut être aussi matière poétique, comme, vers le temps où Properce composait les premières élégies du livre IV, venait de le prouver Virgile. Comme dans les luttes soutenues par Énée se joue le sort de Rome, l'avenir de la Cité est l'enjeu de ce drame d'amour.

Mais si nous avons raison de considérer qu'aux yeux de Properce la fondation de Rome ne fut réellement accomplie que le jour où Sabins et Latins coexistèrent dans ses murailles, le jour où, au pouvoir de Romulus, s'ajouta la sainteté des rites, ne sommes-nous pas, encore une fois — et comme par l'analyse topographique, mais par un tout autre chemin — ramenés vers la personne de César? César, descendant des Julii, compte aussi les Jumeaux parmi ses ancêtres. Mais, par sa lignée maternelle — celle à laquelle appartenait sa tante Julia — il compte aussi les Marcii et, par lui, le lointain Tatius. Et, si l'on dessine les deux schémas généalogiques — celui des premiers rois sabins et celui des Julii — on ne peut manquer d'être frappé par une étrange similitude. C'est par la ligne féminine, dans l'un et l'autre cas, que se transmet le sang des Marcii. César est aux Marcii ce que le roi Marcius fut à Numa, ce que Numa fut au roi Tatius. César, aussi, fut grand Pontife ; c'est à ce sacerdoce qu'il demanda la

1. Suet., *Iul.*, 6 : *Amitae meae Iuliae maternum genus ab regibus ortum. Paternum cum diis immortalibus coniunctum est. Nam ab Anco Marcio sunt Marcii Reges, quo nomine fuit mater. A Venere Iulii, cuius gentis familia est nostra. Est ergo in genere et sanctitas regum, qui plurimum inter homines pollent, et caerimonia deorum, quorum ipsi in potestate sunt reges.*

première consécration de sa fortune future. C'est sur lui qu'il joua ses espoirs et sa vie[1]. En lui-même, peut-être, ce sacerdoce ne conférait guère de puissance réelle, mais, s'il l'obtenait avant le temps normal, et contre d'illustres compétiteurs, ce serait le signe que les dieux reconnaissent la légitimité de sa vocation royale.



Il n'est pas moins significatif de reconnaître que des rapports analogues unissaient Auguste à son oncle (et père adoptif) César. Auguste aussi est désigné par cette étrange ligne successorale, où les femmes comptent plus que les hommes. Si bien qu'en dernière analyse chanter l'avènement de Tatius dans la Cité, c'est justifier par avance la nouvelle dynastie qui s'élève. Et là encore, par une singulière coïncidence, de quelque côté que l'on se tourne, on ne

1. Cf. l'importance attribuée, à juste titre, à cette candidature au pontificat, par J. Carcopino, dans son *César*.

rencontre que succession en ligne féminine. Que ce soit avec Marcellus, le neveu d'Auguste par sa sœur Octavie, que ce soit Agrippa, le mari de Julie et le gendre du Prince, il semble que la vieille règle successorale doive s'appliquer, à l'exclusion de tout autre. Vesta a vu plus loin encore que l'avènement de Tatius, plus loin que la fondation de son propre sanctuaire. Elle a prévu — comme aux Enfers on le prédit à Énée — l'avènement de César, et, plus haut encore que César, le triomphe d'Auguste. Ce cavalier qui galope dans la poussière, au pied de la Citadelle, ce n'est pas Tatius, c'est César dressé dans la gloire de son Forum[1].

Pierre GRIMAL.

VIII

L'INSPIRATION VIRGILIENNE DANS LA *PHARSALE*

PAR Mlle A. GUILLEMIN
Docteur ès lettres

SOMMAIRE. — *Le livre VII, point culminant de la* Pharsale, *est conçu par Lucain comme l'antithèse de la conception virgilienne de l'*Énéide, *glorification de Rome s'élevant à son apogée d'étape en étape ; c'est par l'emploi du procédé de l'école appelé* « color » *par les Latins qu'il réalise ce dessein.*

L'épopée de Lucain s'écarte brusquement de la tradition virgilienne, qui ne reparaîtra que chez Stace et Valérius Flaccus. Elle se situe au confluent de courants littéraires extrêmement divers qui ont été souvent étudiés, mais sur lesquels tout peut-être n'a pas été dit. Cependant, Lucain a une dette majeure à l'égard de

1. Le dernier vers de l'élégie, « *o Vigil, iniustae praemia sortis habes* », si malaisé à expliquer, se comprend si l'on admet que Properce considère la faute de Tarpéia comme une faute « heureuse ». La punition que lui inflige Jupiter est celle que le dieu doit à sa trahison. Mais le poète sait bien, d'autre part, que cette trahison est nécessaire au destin de Rome. C'est pourquoi il qualifie le « sort » de la jeune fille d'*injuste*. Mais Jupiter sait distribuer la récompense en même temps que la punition, et, comme la faute, la « gloire » qui la suivit demeure ambiguë : gloire de l'éponymie (qui semblait scandaleuse à Pison Den. Hal., II, 40, 3, au bénéfice d'une criminelle), « *inuidia* » du tombeau, monument du crime. Nous traduirions : « Dieu Vigilant, tu sais donner la récompense que mérite une destinée injuste. » *Vigil* est à rapprocher du *inuigilare* du vers 85.